

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le trente juin deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Carla AFONSO DA CRUZ

Excusés représentés : Evelyne LAVENU représenté par Jean-Marc SIMONEAU

Excusés non représentés : Jean-Pierre VERGNE

Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 26 juin 2025

**Délibération 2025-025**

**Demande de subvention pour le financement du city stade auprès du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les faits suivants :

Dans le cadre de sa politique d'aménagement d'équipements partagés, la commune de Chanteix a réalisé l'implantation d'un city-stade à proximité de l'école et de l'accueil de loisirs Lou Loubatou. Ce nouvel équipement, accessible à tous, permettra une utilisation à la fois par les jeunes de la commune, mais aussi par les élèves de notre école et les enfants accueillis au centre de loisirs. Le montant de l'opération est de 86 526,00€ HT.

Afin de mener à bien ce projet, la commune a sollicité des subventions auprès des partenaires institutionnels.

Ainsi Tulle Agglo a participé à hauteur de 15 000 € au financement de cet équipement et nous avons obtenu 25 000 € de l'Agence Nationale du Sport.

Ce projet était inscrit au Contrat de Solidarité Communale avec le Département pour une aide de 17 100 €. Au moment du recensement des projets en 2022, ce projet était estimé à 57 000 € mais l'enveloppe de dépense a évolué. La commune souhaite donc solliciter le Département pour un avenant de redéploiement des crédits. Ainsi, afin de porter le montant de l'aide à 25 957 €, nous pourrions redéployer une partie des crédits initialement prévus pour l'aménagement des espaces publics autour de la boîte en Zinc (cette phase du projet ne pourra pas être entreprise avant la fin du contrat).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :
  - o MONTANT TOTAL DES DEPENSES : 86 526,41 € HT
  - o FINANCEMENT PREVISIONNEL :
    - Subvention du Conseil Départemental : 25 957 € (30%)
    - Subvention de Tulle Agglo : 15 000 € (17,3 %)
    - Subvention de l'Agence Nationale du Sport : 25 000 € (28,9 %)
    - Autofinancement de la commune : 20 569,4 € (23.8%)

- **AUTORISE** Monsieur le maire à faire une demande de la subvention au taux de 30 % auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à demander, par voie d'avenant, une intégration de ce projet et de l'aide sollicitée au contrat triennal de solidarité communale 2023/2025.

Membres présents : 12

Membres absents : 2

Votants : 12

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE

Publié le 01/07/2025

Transmis au représentant de l'Etat le 01/07/2025

Le Maire,  
Jean MOUZAT

